



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission de la culture et de l'éducation

21.12.2009

COMMUNICATION AUX MEMBRES

Objet: Audition d'Androulla VASSILIOU, commissaire désignée chargée de l'éducation, de la culture, du multilinguisme et de la jeunesse

Veillez trouver ci-joint les réponses écrites de M^{me} Androulla VASSILIOU.

Le secrétariat

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE
DU PARLEMENT EUROPÉEN
DESTINÉ AU COMMISSAIRE DÉSIGNÉ
Androulla VASSILIOU
(Éducation, culture, multilinguisme et jeunesse)

Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle

- 1. Quels aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle sont-ils particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelles sont vos motivations? Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?**

Ma fonction de commissaire à la santé m'a déjà amenée à traiter d'enjeux concernant directement les citoyens de l'Europe et a mis en évidence l'importance de promouvoir des questions intéressant l'ensemble des Européens, d'un bout à l'autre de l'Union. En ce sens, le domaine de l'éducation, de la culture, du multilinguisme et de la jeunesse est similaire au portefeuille de la santé, puisqu'il est nécessaire de trouver un équilibre entre le besoin d'action et les spécificités du cadre d'action de l'Union prévu par le traité.

Indubitablement, mon expérience de commissaire me permet de m'atteler directement à l'essence même de mon travail dans ce nouveau portefeuille, car j'ai eu l'occasion de suivre le travail de la Commission au cours des dernières années, mais aussi l'ensemble du contexte historique qui a abouti au nouveau cadre institutionnel issu de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, tout en prenant la mesure de l'environnement socioéconomique actuel né de la crise financière. Ma participation à la Convention sur l'avenir de l'Europe m'avait déjà permis d'examiner des sujets qui, aujourd'hui, font partie du traité de Lisbonne et du nouveau cadre interinstitutionnel qui guidera notre travail commun au cours des cinq prochaines années.

Je suis certaine que mon expérience au Parlement chypriote, où j'ai été membre de la commission des affaires européennes et de la commission de l'éducation et de la culture lors de mes deux mandats, a été une occasion inestimable de me familiariser avec les subtilités des affaires politiques européennes et m'a permis d'acquérir une compréhension solide de questions qui vont à présent faire partie intégrante de mon portefeuille. Quand j'étais la première dame de Chypre, j'étais aussi particulièrement active dans le domaine de l'éducation,

de la jeunesse et de la culture. À titre d'exemple, j'ai créé la première organisation panhypryote dans le secteur de la musique et des beaux-arts, et j'ai joué un rôle majeur dans la mise en place d'un cadre régissant les droits à l'éducation et à la formation professionnelle des enfants ayant des besoins particuliers. Pour avoir pratiqué le droit pendant vingt ans, je comprends aussi directement comment aborder ce portefeuille divers et délicat dans le contexte institutionnel actuel, et comment contribuer au rôle de gardienne du traité incombant à la Commission. Dernière précision et non des moindres, mon travail avec l'Organisation des Nations unies et ses agences m'a fourni un éclairage précieux sur la façon de porter les questions européennes sur la scène internationale, et vice-versa.

L'indépendance des commissaires est inscrite dans les traités. Il s'agit d'une caractéristique essentielle du fonctionnement de la Commission et de la manière dont elle peut s'acquitter de ses obligations. Étant pleinement consciente des nombreux intérêts en jeu dans l'élaboration des politiques européennes, je m'engage à respecter intégralement les dispositions des traités relatives à l'indépendance des commissaires, ainsi qu'à prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter d'éventuels conflits d'intérêts dans l'exécution de ma mission. Grâce à mon expérience de commissaire à la santé, je ne suis pas sans savoir combien ce sujet est sensible et je reste déterminée à satisfaire pleinement aux exigences institutionnelles et éthiques inhérentes à l'exercice de mes fonctions. J'ai présenté et rendu publique la déclaration concernant l'ensemble de mes intérêts ou biens financiers et je confirme ici le contenu de cette déclaration. Je tiens à préciser qu'il n'existe aucune source de conflit potentiel d'intérêts concernant les nouveaux domaines d'action qui me sont confiés. J'ai l'intention de me conformer rigoureusement à toutes les exigences énoncées dans le code de conduite des commissaires pendant toute la durée de mon mandat, et de mettre à jour et publier toutes les informations pertinentes en la matière.

Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen et ses commissions

2. Comment évalueriez-vous votre rôle en tant que membre du collège des commissaires? À quel égard vous considéreriez-vous responsable et comptable devant le Parlement de vos actions et de celles de vos services?

Faire partie du collège des commissaires signifie avant tout être membre d'une équipe. La collégialité constitue donc un élément central du mode de fonctionnement et de décision de la Commission. Je me réjouis à l'idée de poursuivre un dialogue constructif avec mes homologues commissaires sur les décisions adoptées dans mon domaine de compétences, et inversement sur celles qu'ils arrêteront dans les leurs, car je suis convaincue que notre processus décisionnel y gagne en force et en solidité.

La coopération est impérative puisque le collège est aussi tenu collectivement pour responsable des initiatives adoptées. Cependant, l'accord-cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission mentionne aussi clairement que chaque commissaire assume la responsabilité politique de ses actions dans son domaine de compétences, sans préjudice du principe de collégialité de la Commission.

Au cours des deux dernières années, j'ai vu de près l'importance et les avantages d'un dialogue structuré avec le Parlement dans son ensemble et avec ses commissions. Par conséquent, je m'efforcerai de poursuivre dans cette voie et je veillerai à ce que la

présentation de rapports et l'échange d'informations se fassent sur une base régulière. Je tiens particulièrement à instaurer un dialogue continu entre les commissions parlementaires concernées et la Commission dans les domaines relevant de mon portefeuille, afin que nous puissions déterminer les objectifs communs à atteindre au cours des cinq prochaines années.

Je suis persuadée que la Commission continuera de rendre compte au Parlement de son action dans mes domaines de responsabilité sans qu'il y ait de rupture à cet égard, car, avec mes services, j'effectuerai un travail constructif en ce sens. Je veillerai à ce que mes relations avec les différentes directions générales sous ma responsabilité poursuivent un objectif commun, à savoir défendre les intérêts de la population européenne. Je garantirai aussi un dialogue régulier avec vous sur les questions en cours ou les nouvelles initiatives, pour que nos institutions coopèrent plus efficacement dans l'intérêt de nos citoyens.

3. Quels engagements spécifiques êtes-vous prête à prendre en termes de transparence renforcée, de coopération accrue et de prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement, y compris à la lumière de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prête à informer le Parlement et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?

En tant qu'ancienne parlementaire, je suis particulièrement consciente de ma responsabilité envers les représentants élus des citoyens de l'Union européenne.

Lorsque j'exerçais mes fonctions de commissaire à la santé, j'ai pu constater directement le rôle pivot du Parlement européen. Je respecterai et appliquerai pleinement les engagements pris par la Commission au titre de l'accord-cadre qui régit ses relations avec le Parlement européen. Dans un souci de transparence accrue, je prendrai également les mesures nécessaires pour favoriser le dialogue et l'information.

La Commission est tenue par les traités de procéder à de larges consultations. Je suis extrêmement consciente de l'importance que tous les Européens attachent aux questions relevant de ce portefeuille. En étant à l'écoute des parties intéressées et de la population dès les premières phases de l'élaboration des politiques, nous contribuons indubitablement à obtenir un résultat plus représentatif, plus crédible et plus solide et, à terme, à rapprocher l'Europe de ses citoyens. À cet égard, je suis en faveur d'une plus grande transparence vis-à-vis de la population, et je soutiens notamment l'initiative européenne en matière de transparence de la Commission sortante.

Le Parlement européen a joué et continuera de jouer un rôle capital, faisant avancer l'intégration européenne, offrant sa vision du projet européen et rapprochant l'Europe de ses citoyens par son contrôle démocratique. L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne renforce le rôle du Parlement européen dans le processus législatif grâce à la «procédure législative ordinaire», un principe que j'avais personnellement soutenu avec force pendant que je participais à la Convention sur l'avenir de l'Europe.

Une coopération quotidienne étroite entre le Parlement et la Commission est la condition sine qua non d'un dialogue politique constructif entre les deux institutions. J'entends me rendre disponible et accessible pour les membres du Parlement européen et rester en contact étroit

avec les commissions parlementaires concernées pour favoriser un climat de confiance mutuelle, d'efficacité, de légitimité et de dialogue franc que je juge essentiel au bon fonctionnement du système institutionnel de l'Union. J'ai l'intention de fournir au Parlement des informations rapides et claires, d'écouter attentivement ses préoccupations et de tenir compte de ses vues de la même façon que je le ferai à l'égard du Conseil. J'ai déjà eu l'occasion de m'entretenir avec des membres du Parlement européen de leur intérêt pour mon nouveau domaine de compétences et je ne doute pas qu'une collaboration étroite se poursuivra tout au long de mon mandat.

Questions relatives aux politiques

4. Quelles sont les trois grandes priorités que vous entendez poursuivre dans le cadre du portefeuille qui vous est proposé, compte tenu, le cas échéant, de la crise financière, économique et sociale et des préoccupations liées au développement durable?

En ma qualité de commissaire à l'éducation, à la culture, au multilinguisme et à la jeunesse, je m'attacherai principalement à garantir l'épanouissement des citoyens dans une Union ouverte à tous, compétitive et pérenne, fondée sur le savoir, dynamisée par la créativité et l'innovation, et forte de sa diversité. Nous devons exploiter les domaines où notre action peut faire une différence dans la vie des gens, compte tenu des nouvelles possibilités offertes par le traité de Lisbonne, par exemple dans le secteur du sport, mais aussi du contexte de crise actuel, où l'enseignement et la formation revêtent une importance vitale. J'entends avant tout mettre à profit nos responsabilités en matière d'éducation pour contribuer à répondre aux besoins actuels des citoyens et pour faire en sorte que l'éducation et la formation soient adaptées à l'économie de demain; je veux aussi faire connaître notre culture et notre diversité dans un monde moderne.

À l'évidence, l'éducation est une priorité majeure. En coopération avec le Parlement, j'aiderai les États membres à moderniser leurs systèmes d'éducation et de formation en vue de renforcer la qualité et la pertinence de l'enseignement dispensé, cela grâce à de nouveaux partenariats qui fourniront les compétences nécessaires aux citoyens et aux entreprises dans un monde lui-même en mutation, sous l'effet non seulement de la crise, mais aussi des avancées technologiques et des défis que représentent le changement climatique et l'évolution démographique.

L'éducation et la formation sont deux éléments cruciaux pour aider l'Europe à surmonter la crise à court terme, et ce seront aussi des moteurs essentiels de l'Union que nous voulons édifier à l'horizon 2020. Nous devons faciliter l'acquisition de nouvelles compétences, assurer la continuité de l'apprentissage tout au long de la vie et donner aux citoyens les moyens de tirer le meilleur parti des nouvelles occasions qui se présentent à eux, par exemple dans le secteur de l'économie verte. À plus longue échéance, l'éducation et la formation doivent servir à garantir notre avenir en tant que société de la connaissance compétitive et ouverte à tous. J'entends travailler en étroite collaboration avec le commissaire à l'emploi pour parvenir à ces objectifs. L'Institut européen d'innovation et de technologie nous montre la voie; nous devons innover dans notre façon d'apprendre et de créer du savoir, et je veillerai tout particulièrement à ce que l'Institut apporte une contribution véritablement décisive à cet égard. J'approfondirai et étendrai aussi l'initiative intitulée «Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux» et m'efforcerai d'ouvrir à tous l'accès à l'éducation et à la formation

tout au long de la vie, et donc à une vie active et productive.

L'Union doit contribuer directement à un tel enjeu en favorisant la mobilité des citoyens. La jeunesse et la mobilité constitueront un autre grand champ d'action prioritaire. Comme l'a souligné le président dans ses orientations politiques, il nous faut une nouvelle initiative ambitieuse – «Jeunesse en mouvement» – pour que tous les jeunes bénéficient des avantages de la mobilité en matière d'apprentissage. Dans un monde où la transition entre l'éducation et l'emploi devient plus complexe, je suis convaincue que la mobilité constitue une forme particulièrement efficace d'acquisition des compétences, dans le domaine de l'enseignement comme dans la vie en général. Une mobilité accrue des jeunes permettra également le développement d'un sentiment profond d'appartenance à l'Europe, lequel sous-tend le projet européen.

Enfin, concernant la culture, j'entends instaurer un environnement propice à l'épanouissement de la créativité, de l'innovation et de l'expression culturelle, fondé sur notre richesse culturelle et linguistique et sur la capacité prouvée des industries européennes de la création à stimuler l'innovation et la croissance. L'un de mes objectifs sera d'insérer ces préoccupations dans l'agenda numérique, en étroite coopération avec le commissaire chargé de cette question. Notre programme MEDIA est également un vecteur de diffusion majeur de la culture européenne dans le monde et j'entends tirer parti de toutes les possibilités qu'il offre.

J'ai l'intention de collaborer étroitement avec mes collègues du collège, par exemple les commissaires responsables de l'emploi, de l'agenda numérique, de la recherche, de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté, ainsi que du marché intérieur. Je suis familière d'une telle coopération puisque j'ai occupé pendant deux ans le poste de commissaire dans un domaine où le vaste éventail de compétences requérait de réunir différents points de vue.

5. Quelles sont les initiatives législatives et non législatives spécifiques que vous entendez présenter, et selon quel calendrier? Quels engagements spécifiques pouvez-vous prendre concernant en particulier les priorités et demandes des commissions (en annexe) qui relèveraient de votre portefeuille? De quelle manière veilleriez-vous personnellement à la bonne qualité des propositions législatives?

J'ai appris de mon expérience de commissaire à la santé que, dans un domaine où prévaut largement la subsidiarité, la coopération est la clé du succès. Je travaillerai en étroite collaboration avec les États membres et le Parlement européen, consultant toutes les parties intéressées et évaluant les effets économiques, écologiques et sociaux de nos propositions, de manière à en garantir la qualité. Avec la nouvelle commission parlementaire à la culture qui, comme moi, débutera à ce portefeuille, nous pouvons édifier un programme ambitieux.

Pour traduire dans les faits l'importance prioritaire que j'attache à l'élévation des niveaux de compétence, je collaborerai étroitement avec les États membres dans le but d'améliorer la qualité de l'éducation et de la formation par des réponses communes aux défis relevés dans la stratégie pour l'éducation et la formation, qui se posent à tous.

- Je soumettrai des propositions visant à renforcer l'analyse comparative afin d'améliorer les politiques relatives à l'employabilité, à la mobilité et au multilinguisme, et je recommanderai des politiques visant à réduire le décrochage scolaire.

- Je m'efforcerai de promouvoir l'excellence et de renforcer la création du savoir dans l'enseignement supérieur, en tirant notamment parti de l'expérience acquise lors de la phase de développement de l'Institut européen d'innovation et de technologie, et je proposerai de nouvelles formes de partenariat entre les entreprises et l'enseignement supérieur; le programme de modernisation des universités sera renouvelé et nous tirerons parti de l'intégration des actions Marie Curie dans le cortège de mesures consacrées à l'éducation et à la formation tout au long de la vie.

Une initiative globale «Jeunesse en mouvement» permettrait de réaliser ma priorité sur la mobilité en matière d'apprentissage. Cet objectif pourrait être atteint en deux temps:

- en 2010, par une proposition présentant de nouveaux moyens de lutte contre les obstacles à la mobilité, rendant les compétences et les qualifications plus lisibles et transférables, et dès lors mieux adaptées aux parcours de formation et aux carrières plus souples de demain;
- et en 2011, par une proposition instaurant un nouveau programme «Jeunesse en mouvement» à partir des programmes actuels «Éducation et formation tout au long de la vie» et «Jeunesse en action», des actions Marie Curie et des programmes de coopération extérieure en matière d'enseignement.

Pour concrétiser ma priorité d'action sur une meilleure exploitation du potentiel de la culture et des industries de la création, je m'efforcerai, durant la première année de mon mandat:

- de répondre à la demande du Parlement, qui souhaite donner plus de retentissement à notre patrimoine culturel commun et à nos valeurs européennes communes, en proposant de décerner des prix du patrimoine européen aux sites emblématiques de l'intégration européenne;
- de promouvoir une vision commune des moyens permettant de stimuler le potentiel de croissance des industries de la culture, de la création et des médias en Europe, y compris en contribuant aux travaux consacrés à la question complexe de la protection des droits d'auteur;
- d'élaborer des propositions renforçant l'agenda européen de la culture, lors de sa deuxième phase.

Enfin, en 2011, je collaborerai étroitement avec le Parlement afin de définir le contenu des nouveaux programmes consacrés à la culture et aux médias et je soumettrai des propositions visant à mettre en œuvre les nouvelles dispositions du traité de Lisbonne sur le sport et sur la participation des jeunes à la vie démocratique de l'Europe.

Pour ce qui est du multilinguisme, l'une de mes principales tâches consistera à promouvoir les professions linguistiques dans le cadre du projet «Prochaine génération», à garantir la continuité des services d'interprétation et de traduction ainsi qu'un niveau de qualité élevé pour les utilisateurs de ces services. Je veillerai également, dans l'hypothèse de futurs élargissements, à ce que les actions requises pour l'accueil de nouvelles langues officielles soient dûment préparées en temps voulu.